

CA DE L'APEEE
MOTION No 2

Pour soumission à l'Assemblée Générale de l'APEEE du 3 février 2020

Nouveaux postes permanents

Conformément à l'article 7, point c), des statuts de l'APEEE, l'Assemblée générale est invitée à approuver la création de deux (2) postes permanents à temps plein; un pour les affaires générales (assistant financier/secrétaire) et un pour le secteur des activités périscolaires (assistant administratif). En raison de la nature cruciale des activités à assurer pour fournir les services de l'APEEE, ces postes sont actuellement occupés – par autorité délégué du comité d'administration - par des contrats temporaires.

Le premier poste à temps plein est indispensable en vue de soutenir le secteur des Affaires générales pour les tâches de secrétariat et financières notamment pour la gestion du compte Springfest et du compte étudiants. La personne nommée assurera la ségrégation des tâches en matière de paiements. Il/Elle devra également agir comme interface de communication avec les utilisateurs des services et en tant que conseiller en prévention de l'APEEE pour répondre aux nouvelles exigences légales.

Le deuxième poste à temps plein dans le secteur des activités périscolaires couvre les besoins permanents actuels avec, entre autres, la communication avec les parents, la planification des activités, le contrôle des moniteurs et le contrôle de qualité etc. La personne nommée devrait en outre remplacer le manager ou d'autre membre du personnel en cas d'absence de ceux-ci.